CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. OBJET

- ntes ci-après dénommées « les Conditions Générales » ont pour objet de définir l'ensemble des modalités et conditions 1. Les pré générales de vente de produits commandés, ci-après « les Produits », par le client, ci-après dénommé « le Client », à la société
- generales de vente de produits commandes, cr-apres «les Produits », par le client, cr-apres denomme «le Client », a la societe ORMEPO, ci-après dénommé « oRNEPO », ci-après dénommé scullectivement « les Parties ».

 2. Les relations contractuelles entre les Parties sont régularisées par un document définissant les modalités et conditions particulières de vente des Produits commandés par le Client, cr-après « le Contrat ».

 3. La régularisation du Contrat implique l'acceptation préalable des présentes Conditions Générales. En conséquence, le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes Conditions Générales, ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document.
- 4. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à chaque Contrat régularisé entre les Parties, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, sur lesquelles les présentes Conditions Générales
- prévalent.
 5. ORMEPO se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. En cas de
- 5. Oximero se reserve la possimite d'adapter du de miodine la dout miniment les présentes Conditions Genérales. En Las de modification, il sera appliqué à chaque commande les Conditions Générales en vigueur au jour de la commande.

 6. Le fait pour ORMEPO de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quekonque des présentes Conditions Générales, ne peut valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

 7. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

II. FORMATION DU CONTRAT

- L. Le Contrat est réputé conclu à la date de réception par ORMEPO de son devis dûment accepté, daté et signé par le Client ou de la confirmation par ORMEPO d'un bon de commande établi par le Client. Le devis devra être accepté par le Client dans le délai de validité de 30 jours à compter de son émission, sauf stipulations contraires. L'acceptation pourra néanmoins résulter de la livraison des Produits commandés.
- 2. Un Contrat ne peut être ni modifié, ni annulé, sans l'accord express, écrit et préalable de ORMEPO, faute de quoi l'intégralité du prix
- 2. On Contract le per une en in moute, in annue, sans accord express, et it et preaidue de Orwit-Po, l'aute de quoi innégra des Produits sera facturé au Client et sera immédiatement exigible.

 3. En cas de modification du Contrat demandée par le Client, les conditions définies par ORMEPO dans son devis et notar prix pourront corollairement être modifiées par voie d'avenant.
- 4. ORMEPO se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses Produits, sans obligation de modifier les Produits précédemment livrés ou en cours de commande.

III. CONDITIONS FINANCIERES - PAIEMENT

- 1.1 Les prix des Produits objets de la vente figurent sur le devis communiqué par ORMEPO au Client et accepté par lui dans les formes de l'article II. Les prix sont à cette date fermes et définitifs. Les commandes passées au-delà du délai de validité des devis ou offres de
- prix seront soumises aux tarifs ou barèmes de prix de ORMEPO en vigueur au jour de la confirmation de la commande par ORMEPO.

 1.2 Les prix sont présentés hors taxes, la TVA ainsi que l'éco-contribution s'appliquant en sus.

 1.3 Les frais de livraison (incluant les frais de déballage, installation, montage, évacuation et recyclage, livraison) seront facturés en sus et ils seront mentionnés dans l'offre commercial.
- 1.4 Tout frais de bureau d'étude rendu nécessaire pour l'établissement du devis sera facturé en sus
- 1.4 ORMEPO se réserve le droit de modifier les prix des produits à tout moment. Toutefois, les produits pour lesquels des commandes ont été passées seront facturés au prix convenu au moment de la commande.

- 2. Conditions de paiement
 2.1 Le Client sera tenu de verser à la date de la commande un acompte de 40 %. ORMEPO établira à la livraison une facture
- correspondant au soine du montant de la commande.

 2.2 Les factures de ORMEPO sont payables à réception, sauf conditions particulières. Le paiement par le Client est irrévocable. En aucun cas les paiements qui sont dus à ORMEPO ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de sa part. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Les paiements sont toujours considérés comme s'appliquant en premier lieu aux intérêts de retard puis à la dette la plus ancienne.

 2.2 En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client, des pénalités de retard, calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, du montant TTC
- du prix des Produits figurant sur la facture, seront automatiquement et de plein droit dues par le Client, sans formalité aucune ni mise us prix des rroutes ingularis un actuer, section autoritatiquement et de plient out dues pai et client, saits toimine actuer en monte en demeure préalable. Il sera dû en outre, de plein droit, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 é pour frais de recouvement en cas de paiement à une date ultérieure à celle figurant sur la facture. Si les frais de recouvement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.
- 2.3 En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client :
- la totalité des sommes dues par ses soins, à quelque titre que ce soit à ORMEPO, deviendra de plein droit et sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire immédiatement exigible :
- ORMEPO se réserve le droit suspendre toutes les commandes en cours
- ORMEPO pourra également se prévaloir des dispositions de l'article VII et XI des présentes Conditions Générales

IV. LIVRAISON - INSTALLATION

- 1. Les délais de livraison seront mentionnés sur les accusés réception de commande transmis au Client
- 2. Les délais de livraison seroit interiorionnes au reactues receptor de comination d'ansina au client.

 2. Les délais de livraison sont donnés à titre strictement indicatif et ne constituent pas des délais de rigueur, les dépassements ne peuvent donner lieu à d'éventuelles pénalités, indemnités ou résolution du Contrat. Les clauses pénales figurant le cas échéant sur les documents commerciaux du Client sont donc inopposables à ORMEPO.

 3. Le jour de la livraison, le Client garantit à ORMEPO ou son transporteur l'accès à ses lieux de stockage des Produits peu important
- 3. Le jour de la livraison, le Llient garantit a URMIPLO ou son transporteur l'accès a ses lieux de stockage des Produits peu important l'horaire de livraison. L'absence du Client aux lieu et date convenus implique une nouvelle livraison dont le coût lui sera refacturé. ORMEPO assure l'installation des Produits. Le Client veillera à ce qu'à la date de livraison indiquée par ORMEPO, l'emplacement destiné à recevoir le Produit soit prêt et qu'un accès libre et dégagé aux locaux lui soit assuré. A défaut, le Client sera responsable de tous frais supplémentaires, tels frais d'entreptó, frais d'immobilisation d'équipes susceptibles d'être engagé, sar ORMEPO du fait de ce retard. Toute prestation complémentaire (telle que déménagement, démontage, mise au rebus) qui s'avèrerait nécessaire le jour de la livraison mais qui n'aurait pas été spécifiée par le Client au moment de la commande fera l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base de 50 Euros HT de l'heure par monteur, hors frais de location de monte-meuble ou autre équipement si nécessaire
- Les données mentionnées dans les descriptifs ou catalogues sont données sous réserve d'éventuelles erreurs typographic d'impression ou de toute autre nature. Elles ne peuvent être invoquées pour refuser ou contester la livraison des produits.

V. SOUS-TRAITANCE

ccepte que ORMEPO ait recours à des sous-traitants pour l'exécution de tout ou partie de la comm

VI. TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques notamment de perte, destruction, détérioration ou de vol des Produits au Client sera réalisé dès la prise en charge des Produits dans les locaux de ORMEPO par le Client ou un transporteur. L'expédition et le transport se font par conséquent aux risques et périls du Client. Il appartient au Client de prendre les dispositions nécessaires pour assurer les Produits dès cette date.

VII. RESERVE DE PROPRIETE

- 1. ORMEPO se réserve la propriété des Produits jusqu'au paiement intégral de leur prix par le Client ou le client final. Ne constitue pas un paiement au sens de cette clause la remise d'une traite ou d'un chèque.

 2. En cas de non-paiement du prix aux échéances convenues, ORMEPO pourra à tout moment reprendre immédiatement possession des Produits en quelque lieu qu'ils se trouvent et mettre fin au Contrat de plein droit et sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire par simple lettre recommandée avec accusé de réception.
- 3. En cas de transformation du Produit, la clause de réserve de propriété s'appliquera alors sur le produit transformé. En cas de revente du Produit par le Client, soit en l'état, soit après transformation, le Client s'oblige à transférer à ORMEPO le prix payé par le acquéreur à due concurrence du prix des Produits restant à payer.

VIII. NON CONFORMITE-VICES

- 1.Le Client doit vérifier l'état et la conformité des Produits au moment de la livraison. Le Client doit indiquer par écrit, par courrier recommandé avec AR, à ORMEPO dans les trois (3) jours calendaires suivant la livraison des Produits touter réserve concernant les Produits. A défaut de réserve émise par le Client au moment de la livraison et/ou à défaut de courrier adressé à ORMEPO dans les 3 jours, aucune réclamation ne pourra plus être prise en charge par ORMEPO et sa responsabilité ne saurait être engagée.
- A défaut de réclamation dans les délais et les conditions susvisées, le Client sera censé avoir reçu un produit conforme au Contrat
- 2. Dans le cas où des réserves seraient émises, il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des défauts, nonconformités ou dommages éventuellement constatés. Il devra laisser à ORMEPO toute facilité pour procéder à la constatation de ces anomalies et pour y apporter un plan de solution adéquate. Si le Client intervient lui-même ou fait intervient run tiers pour résoudre une anomalie, ORMEPO déclient a toute responsabilité vis-à-vis des anomalies alléguées.

 3. Aucun retour de Produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit de ORMEPO. Les frais de retour ne
- seront à la charge de ORMEPO que dans le cas où la réserve du client est effectivement constatée par lui ou son mandataire
- seront a la charge de UMMEPO que dans le cas ou la reserve du client est effectivement constatée par lu ou son mandataire. A. Lorsque, après contrôle, une non-conformité, un défaut ou dommage est effectivement constaté par ORMEPO ou son mandataire, le Client ne pourra exiger que le remplacement des Produits non conformes aux frais de ORMEPO, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit ou à la résiliation de la commande. 5. La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas son obligation de payer les produits concernés.

IX. GARANTIE - RESPONSABILITE

Le Client renonce expressément à réclamer à ORMEPO tout dommage indirect ou immatériel (tels que pertes d'exploitation, préjudice commercial, etc.) qu'il pourrait subir ou qui pourrait être réclamé par un tiers dans le cadre de l'exécution du Contrat. En cas de manquement de ORMEPO, sa responsabilité sera en tout état de cause limitée au montant hors taxe du Contrat

X. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement hors du contrôle de ORMEPO empêchant ou retardant l'exécution de la livraison et nota en cas de force majeure, de manque de matières premières, de difficultés imprévues dans la production, de limitation ou d'arrêt de la production, de difficultés avec les sous-traitants ou fournisseurs, de grèves, de perturbation économique ou politique par un événement tel que la guerre, la guerre civile, l'embargo ou encore de difficultés de transport, ou d'évenements assimilables tels qu'intempéries, la responsabilité de ORMEPO ne pourra pas être engagée. Les délais de livraison seront allongés en conséquence.

ORMEPO sera dans ces hypothèses en droit de résilier de plein droit le Contrat, sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire, par simple lettre recomma ndée avec accusé de réception.

XI. RESILIATION

- 1. En cas de manquement par le Client aux obligations des présentes Conditions Générales ou du Contrat, et notamment celles visées aux articles III et XIII des présentes, ORMEPO pourra résilier de plein droit la commande en cause et tout ou partie des commandes en cause et tout ou partie des commandes en cours, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison, et que leur paiement soit échu ou non, sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. La décision de résiliation sera notifiée par lettre ecommandée avec accusé de réception
- 2. Tout acompte versé par le Client restera acquis à ORMEPO, sans préjudice de toutes autres actions qu'elle serait en droit d'intentei
- de ce fait à l'encontre du Client.

 3. Le Client devra restituer par retour à ses frais les Produits objets des Contrats résiliés. A défaut, il pourra y être contraint en référé

XII. CLAUSE PENALE

En cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créance engagée par ORMEPO, les frais de sommation, de justice ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée. Par ailleurs et à titre de clause pénale, le client devra s'acquitter d'une indemnité égale à 15 % du montant total hors taxes de la facture à recouvrer.

XIII. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'exécution du Contrat n'entraîne pas cession au profit du Client des droits de ORMEPO sur les méthodes, procédés, savoir-faire, plans et documents techniques de toute nature réalisés ou mis en œuvre par ses soins, ou sur les marques et plus généralement droits de propriété intellectuelle détenus par ORMEPO.

XIV IMPREVISION

nent que les Parties acceptent les risques de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion Il est convenu express du Contrat rendant l'exécution excessivement onéreuse pour l'une ou l'autre des Parties

XV. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES PERSONNES PHYSIQUES

ORMEPO met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. ORMEPO (11, rue Baptiste Marcel – 38600 FONTAINE, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 067 500 918) est le responsable de ce traitement.

Il s'agit des données que le Client personne physique ou un représentant légal d'un Client fournit directement lors de la commande et/ou de la création d'un compte client (Civilité, Prénom et nom de famille, Adresse postale, Age et date de naissance, Adresse de courrier électronique, Numéro de téléphone, n'SIRET, etc.). À tout moment, la personne physique – Client ou représentant légal d'un Client – dispose de la faculté de modifier ces informations en adressant à ORMEPO un courrier électronique ou une lettre recommandée avec accusé de réception.

ORMEPO recueille, enregistre, utilise et conserve les données à caractère personnel sur la base du consentement du Client et/ou de son représentant légal, du Contrat conclu avec le Client et de son intérêt légitime

Le recueil. l'enregistrement, l'utilisation et la conservation des données ont pour finalité :

- gastientell, l'utilisation et la Collect Valori des données: la gestion du compte Client l'exécution et le suivi de la commande la gestion des opérations de paiement et de livraison la gestion de la relation Client
- la gestion des communications et le suivi des échanges
- la prospection commerciale
 la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données personnelles des personnes concernées;

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion et le suivi de la commande du Client et la gestion et le suivi d'éventuels litiges qui pourraient survenir après la commande. Les données traitées sont archivées

selon les durées de prescription et de conservation légales et notamment fiscales, commerciales et comptables.

Pour atteindre les finalités décrites ci-dessus et dans les limites nécessaires à la poursuite de ces finalités, les données du Client et/ou de son représentant légal pourront être transmises au employés et préposés de ORMEPO habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront également être transmises à des tiers liés à ORMEPO par contrat pour l'exécution de tonctions. Les informations recueillies pourront egalement etre transmises à des tiers lies à dVMNE/U par contrat opour l'execution de taches sous-traitées nécessaires à la gestion et au suivi de la commande, à la gestion du compte Client, à la gestion et au suivi des opérations de paiement et de livraison sans qu'une autorisation du Client et/ou de son représentant légal soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation application en matière de protection des données personnelles. Par ailleurs, d'autres destinataires peuvent avoir accès à tout ou partie des données personnelles selon leur degré d'abbilitation et la finalité, à savoir notamment les services de police et les autorités judiciaires notamment en cas de réquisition judiciaire.

Conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables, en particulier la loi n'78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à

l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Client et/ou son représentant légal bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données (sauf si elles sont nécessaires à de l'exécution du contrat, ou qu'elles sont nécessaires pour respecter les obligations légales de ORMEPO constater ou evercer les droits de ORMEPO) ou encore de limitation du traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant et bénéficie d'un

après son deces. Il peut également, pour des mouts legitimes, s'opposer au traitement des données le concernant et beneficie à un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale.

Ces droits peuvent être exercés auprès de ORMEPO qui a collecté les données à caractère personnel de la manière suivante : par courrier postal : 11, rue Baptiste Marcel – 38600 FONTAINE/ par voie électronique info@ormepo.fr. La demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité.

Il est également possible pour le Client et/ou son représentant légal de formuler une réclamation auprès de la CNIL.

XVI. LOLAPPLICABLE - LITIGES

- 1. Les présentes Conditions Générales et le Contrat sont soumis au droit français.

 2. TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES CONDITIONS GENERALES ET LE CONTRAT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES RELEVERONT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS DEPENDANT DU SIEGE SOCIAL DE ORMEPO.
- 3. Si le Client entend engager une action judiciaire, il devra impérativement l'introduire dans un délai d'un an à compter de la livraison ;